

Le Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale - Comment candidater ?

La Transition Ecologique et Climatique est un engagement fort de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) depuis une vingtaine d'années. Son 3^e Plan Climat fixe les enjeux climatiques à l'horizon 2030 pour le Territoire. Les communes sont actrices de premier plan dans la réalisation de ces objectifs. Aussi, m2A a mis en place le « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale » qui permet de créer un effet levier pour de nouvelles actions et de soutenir financièrement les communes dans la réalisation de leurs projets.

Pour qui ? Communes de m2A

Pourquoi ? Ce dispositif d'aide permet de participer au financement de projets d'investissements pour la phase d'étude et/ou l'investissement en lui-même.

- Les projets permettant la réduction des émissions de gaz à effets de serre.
L'aide ne concerne pas :
 - Les projets d'isolation de bâtiment n'utilisant pas de matériaux biosourcés
 - Les systèmes de chauffage n'utilisant pas d'énergie renouvelable.
- Les projets de production d'énergie renouvelable.
En particulier : les équipements de panneaux solaires photovoltaïques dont l'usage n'entre pas dans le cadre du décret n° 2021-1300 du 6 octobre 2021.

Important : Le Fonds Climat intervient en complément des aides existantes : CLIMAXION, Territoire d'Énergie Alsace, le GERPLAN...

Combien ? 45 000 € maximum par commune dans la limite de 80% de toutes subventions publiques.

A partir de septembre, en fonction du solde disponible, les communes peuvent refaire une demande pour un deuxième projet.

Comment ?

- Envoyer une proposition de projet à m2aplanclimat@m2A.fr en remplissant un descriptif de projet et un budget prévisionnel
- A la suite de l'accord sur le projet, vous déposerez les documents avec les pièces complémentaires en vous connectant à la plateforme de subventions en ligne <https://mulhouse.mgcloud.fr>

Pour quand ?

4 dates limites d'envoi de projets : **10 février, 31 mai, 30 août et 15 octobre 2023**